Envoyé en préfecture le 10/04/2026
Reçu en préfecture le 10/04/2026
Publié le
ID : 029-212901789-20260330-2026_037-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

MAIRIE de PLOUDALMEZEAU (FINISTERE) 29830

OBJET :

N° 2026-037

DESIGNATION DE REPRESENTANTS AU SEIN DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'EHPAD ALEXIS JULIEN

L'an deux mille vingt-six, le 30 mars, à 18 heures 30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur David CARREGA, Maire.

Étaient présents : ARZEL Solange, BESCOND Patrice, BIVILLE Sébastien, CARREGA David, CORBEAU Pierre, DAMOY Valérie, DELAROCHE Emilie, DENIEL Romain, DUGAL Rose, GORET-ASLAN Dilek, GRESSOT Cédric, GUENA Arnaud, HAMON Thierry, KERJEAN Maryse, LAOT Anne, LAOT-BANVILLE Pauline, LE CALVEZ Jean-Paul, LE HIR Christiane, LE MENEC Magali, LETARD, Murielle, PERROT Philippe, RAGUENES Mickaël, TANGUY Jean-Philippe, TANGUY Véronique, TURPIN Victor, VINCE Logann.

Etaient représentés :
- Madame OLLIVIER Sylvie à Monsieur CARREGA DAVID
- Monsieur WALLNER Paul a donné pouvoir à Monsieur ARZEL Solange
- Madame CHADOUTEAUX Maïwenn a donné pouvoir à Monsieur DENIEL Romain

Madame Magali LE MENEC a été élue secrétaire de séance à l'unanimité des suffrages exprimés.

Date de convocation : *24/03/2026*
Date d'affichage : *24/03/2026*
Nbre de conseillers en exercice : 29
Nbre de présents : 26
Nbre de votants : 29

DELIBERATION RENDUE EXECUTOIRE
Transmise à la Préfecture, le :

Publiée ou notifiée le :

DOCUMENT CERTIFIE CONFORME,
LE MAIRE,

Monsieur le Maire informe l'Assemblée que le Code de l'Action Sociale et des Familles (CASF) prévoit la représentation de la collectivité territoriale de rattachement au sein du conseil d'administration.

Il s'agit pour le conseil municipal de désigner trois représentants dont le Maire qui préside cette instance.

Suite au renouvellement municipal, il convient de procéder à cette désignation.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le Code de l'Action Sociale et des familles et notamment l'article R315-6,
Vu l'article L2121-21 du CGCT,

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de procéder à la désignation des membres suivants :

- David CARREGA
- Solange ARZEL
- Maryse KERJEAN

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé du Maire et en avoir délibéré,
DECIDE de désigner les représentants de la commune au sein du conseil d'administration de l'EHPAD Alexis Julien comme ci-dessus.

RESULTAT DU VOTE : VOTANTS : 29 - POUR : 24 – ABSTENTIONS : 5

Ainsi fait et délibéré, en Mairie, les jours, mois et an que devant.

LA SECRETAIRE DE SEANCE — **LE MAIRE**

Magali LE MENEC — **David CARREGA**

Envoyé en préfecture le 10/04/2026
Reçu en préfecture le 10/04/2026
Publié le
ID : 029-212901789-20260330-2026_037-DE